

DÉPARTEMENT
VIENNE

PROCES-VERBAL

RÉUNION du 25 mai 2022

ARRONDISSEMENT
CHÂTELLERAULT

COMMUNE
MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2022, s'est réuni le 25 mai 2022, au nombre insuffisant prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 07

votants : 07

Présents : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, M. Bertrand CALMARD, M. Jacky COMTE, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Manuel MARONNEAU, M. Joël TISSOT.

Absent (s) excusés : M. Etienne WEPPE, M. Ludovic VERHAEVERBEKE.

Absent (s) : M. Charlie NIEMEZYK, M. Bernard CLEMENT.

Secrétaire : Nathalie Cox

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le Procès-Verbal de la séance du 01 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération : Etude devis travaux voirie de Montant. (délibération n° 2022-05-22)

Monsieur le Maire présente et soumet les devis des sociétés Colas et Vernat pour les travaux de voirie de Montant au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise VERNAT à l'unanimité.

2. Délibération : Etude devis travaux cour salle polyvalente. (délibération n° 2022-05-23)

Monsieur le Maire présente et soumet les devis des sociétés Colas et Vernat pour les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise COLAS à l'unanimité.

1/4 NR

3. Délibération : Relative à l'organisation du temps de travail. (délibération n° 2022-05-24)

Monsieur le Maire rappelle que le protocole sur le temps de travail présenté au conseil le 1^{er} avril, a été approuvé par le comité technique du centre de gestion le 05 avril 2022, et nécessite une validation par délibération pour une application au 1^{er} juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le protocole sur le temps de travail à l'unanimité.

4. Délibération : Tarif chauffage de la salle polyvalente pendant la période hivernale pour les associations. (délibération n° 2022-05-25)

Monsieur le Maire rappelle que suite à une remarque de monsieur Weppe, il avait donné son accord de principe à la gratuité du chauffage en période hivernale, pour les associations n'occupant la salle qu'une demi-journée à une journée. Il demande donc au conseil une délibération concernant cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la gratuité du chauffage en période hivernale pour une occupation d'1/2 à 1 journée de la salle à l'unanimité.

5. Délibération : Mise à disposition de la salle de réunion pour un particulier musicien de la commune. (avis juridique reçu) (délibération n° 2022-05-26)

Madame Cox lit le courrier envoyé au service juridique et la réponse ; madame Cox fait valoir que le fait d'offrir un concert gratuit pour la commune apporte une contrepartie d'intérêt culturel au profit du village. Une convention sera signée et une attestation d'assurance RC sera exigée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la mise à disposition d'une salle pour ce musicien à l'unanimité.

6. Délibération : Renouvellement contrat personnel de remplacement. (délibération n° 2022-05-27)

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de madame Marnay arrive à son terme et demande au conseil le renouvellement de son contrat pour 12 mois sur la base de 4h/mois plus quelques heures complémentaires à la demande si besoin. Madame Cox demande s'il est bien légal de proposer 4h/mois, ce à quoi monsieur le Maire répond que madame Marnay a plusieurs contrats de travail qui lui assurent un nombre d'heures suffisant et que le tout est géré par le centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le renouvellement du contrat de madame Marnay à l'unanimité.

7. Délibération : Renouvellement contrat secrétaire de mairie. (délibération n° 2022-05-28)

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de madame Distel arrive à son terme et demande au conseil le renouvellement de son contrat pour 3 ans sur la base de 20h/semaine plus quelques heures complémentaires à la demande si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le renouvellement du contrat de madame Distel à l'unanimité.

2/4 

8. Délibération : Décision modificatif sur le budget 2022 en recette d'investissement.
(délibération n° 2022-05-29)

Monsieur le Maire explique que, suite au changement de logiciel comptable, une somme de 0,07€ a été inscrite au chapitre 0001 alors qu'il devait être mis au 1068. À la suite de cette rectification une différence de 0.07ct est apparue et a été portée au chapitre 132 pour régularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la régularisation comptable à l'unanimité.

9. Délibération : Procès-verbal du Conseil Municipal sur papier. (délibération n° 2022-05-30)

Madame Cox informe que les règles relatives à la publicité, l'entrée en vigueur et la conservation des actes des collectivités locales entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Madame Cox fait un exposé succinct des changements concernant les procès-verbaux et les comptes-rendus (remplacés par la liste des délibérations) des conseils municipaux. Elle explique que pour les communes de moins de 3500 habitants, il y a la possibilité de choisir entre la version papier et l'affichage ou la publication électronique, mais que cela doit faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le maintien de la publication des actes réglementaires sur papier et affichage à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Point de situation : Élections Législatives des 12 et 19 juin 2022 .

Monsieur le Maire demande à chacun de confirmer ou pas sa présence lors de l'élection du 12 juin. Une liste est établie pour le bureau de vote, les assesseurs et les scrutateurs. La liste sera transmise à ceux qui sont inscrits pour vérification afin de signaler rapidement toute erreur.

Monsieur le Maire rappelle que monsieur Belin passera à Mairé le samedi 4 juin à 15h45 ; ceux qui le désirent sont conviés et peuvent préparer leurs questions si besoin. Monsieur le Maire le recevra à la Mairie car la salle polyvalente est louée.

Monsieur le Maire donne le prix de la barrière du Moulin au Roy suite à la demande monsieur Weppe ; la barrière et la quincaillerie ont couté 1104€ HT et la passerelle de Montant 328 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil de la libération du logement communal de la petite Guerche pour le 31 juillet. Monsieur le Maire pose la question du devenir de ce logement ; il y a un bilan énergétique et des travaux sont à prévoir. Il propose d'en faire deux logements pour personnes âgées autonomes et pense pouvoir avoir des subventions pour cela, étant entendu qu'il faut tout refaire et réaménager. Monsieur Comte propose de vendre cette maison car elle est humide et le jardin demande de l'entretien, et fait remarquer que nous n'aurons peut-être pas la chance d'avoir des locataires aussi soigneux. Monsieur Calmard demande si l'affaire est rentable si on change sa destination. Monsieur le Maire demande à chacun d'y réfléchir et propose de se renseigner rapidement sur la faisabilité du projet et de demander une étude.

Madame COX informe que la marquise de monsieur Maronneau a bien été démontée dans les jours qui ont suivi la demande.

Madame Cox fait la lecture de la question et de la réponse du service juridique concernant l'occupation d'un petit bout du domaine public ; il en ressort qu'il faut faire évaluer la valeur de cette surface pour la proposer à la vente au prix réel, les frais de bornage et d'acquisition restants à la charge du propriétaire.

3/4 NR

Monsieur le Maire informe que la frisette de la Mairie a été posée. Il informe aussi que les seuils de porte de la salle polyvalente ont été rectifiés pour le passage des personnes à mobilité réduite. Des arrêts de porte ont aussi été posés.

Monsieur le Maire fait un rapide point sur les difficultés rencontrées avec le SIMER....

Monsieur le Maire informe que le concert de Rocreuse sera donné par les Sweet Mamas, de 18 à 20h le 24 août et rappelle que les inscriptions sont ouvertes en mairie jusqu'au 15 juillet. Une présentation de l'histoire aura lieu avant le concert.

Monsieur le Maire propose d'échanger une surface équivalente de chemin rural du Barray contre un chemin menant à un point de vue haut sur Mairé. Le conseil fait remarquer que le prix du bornage risque de coûter très cher à la commune ; monsieur le Maire répond que l'échange ne se fera que s'il ne coûte rien.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion publique aura lieu le 24 juin à la salle polyvalente à 20h.

Monsieur Tissot demande si l'on va signaler l'emplacement du défibrillateur à différents endroits du village. Monsieur le Maire répond que c'est prévu et que des panneaux seront installés.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le 1^{er} juillet.

Fin de la séance à 22h50



4/4